

PROMOUVOIR LES CANDIDATURES DES FEMMES

Un aperçu des systèmes électoraux,
des partis politiques et du
financement des campagnes



TABLE DES MATIÈRES

À propos de ParlAmericas	3
Élections et égalité des sexes	4
Où commencer ?	5
Comment promouvoir les candidatures des femmes ?	7
Les systèmes électoraux	7
Les mécanismes électoraux	11
Les partis politiques	13
Le financement des campagnes	16
Les missions d'observation électorale	18
Conclusion	19



Les illustrations accompagnant ce texte ont été créées par Juliana Serrano d'Amazink Studio dans le cadre d'un enregistrement graphique de la rencontre interparlementaire de ParlAmericas, **Le parcours électoral des candidates**, qui a eu lieu au Guatemala en septembre 2016. Elles documentent les interventions des participant(e)s de la rencontre et reflètent les résultats des tables de travail et des espaces de dialogue.

L'élaboration de ce document a été possible grâce au soutien généreux d'Affaires mondiales Canada (AMC).



Global Affairs
Canada

Affaires mondiales
Canada

À PROPOS DE PARLAMERICAS



ParlAmericas est le forum indépendant qui promeut la **DIPLOMACIE PARLEMENTAIRE** dans le **SYSTÈME INTERAMÉRICAIN**



ParlAmericas est composé des **ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES** des États membres de l'OEA de l'Amérique du Nord, Centre et Sud, et Caraïbes



ParlAmericas facilite l'échange des **MEILLEURES PRATIQUES** parlementaires et promeut le **DIALOGUE POLITIQUE COOPÉRATIF**



ParlAmericas intègre l'**ÉGALITÉ DES GENRES** en préconisant l'autonomisation politique des femmes et l'application d'une perspective d'analyse du genre dans le travail législatif



ParlAmericas encourage les politiques et mesures législatives pour atténuer et s'adapter aux effets du **CHANGEMENT CLIMATIQUE**



ParlAmericas promeut les **PARLEMENTS OUVERTS** en renforçant les principes de transparence, responsabilisation, participation citoyenne, et éthique et probité



ParlAmericas travaille pour renforcer la démocratie et gouvernance en accompagnant les **PROCESSUS ÉLECTORAUX**



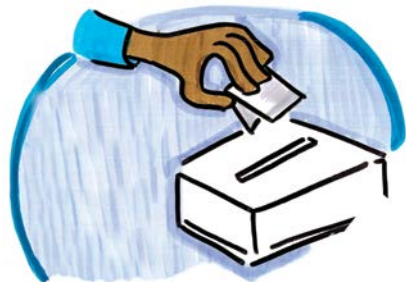
ParlAmericas est basé à **OTTAWA, CANADA**

Élections et égalité des sexes

Conformément à son engagement à renforcer la démocratie et la gouvernance dans les Amériques et les Caraïbes, ParlAmericas mène des activités liées aux processus électoraux et à la participation politique des femmes.

Compte tenu de ces objectifs, les parlementaires se sont joints aux délégations **accompagnant et observant les élections** en Haïti et aux États-Unis. Des perspectives de genre ont été appliquées dans ce travail, en examinant l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'exercice de leurs droits politiques, et en prêtant une attention particulière aux conditions de participation des candidates et électrices.

De plus, ParlAmericas a organisé une rencontre régionale, **Le parcours électoral des candidates**,



au Guatemala en septembre 2016. Lors de cet événement, des parlementaires, ancien(ne)s parlementaires et des dirigeantes politiques d'Amérique centrale, ainsi que des expertes et représentantes du Département de la coopération et de l'observation électorales (DECO, selon le sigle anglais) et de la Commission interaméricaine des femmes (CIM, selon le sigle espagnol) de l'Organisation des États Américains (OEA), ont identifié les principaux obstacles que rencontrent les candidates à travers le cycle électoral et les réformes législatives proposées pour établir des conditions justes dans les processus électoraux.



LE GROUPE DES FEMMES PARLEMENTAIRES DE PARLAMERICAS, un réseau réunissant

les parlementaires de tout l'hémisphère, promeut l'autonomisation politique des femmes et l'inclusion de perspectives de genre dans le programme législatif des parlements membres.

Depuis sa création en 2003, ce groupe a mené des activités et initiatives chaque année, rassemblant des législateurs provenant des Amériques et des Caraïbes afin de faciliter l'échange de connaissances et de meilleures pratiques législatives. Ces réunions interparlementaires abordent des sujets tels que le renforcement et la promotion du leadership féminin dans la politique, l'élimination du harcèlement et de la violence basés sur le genre, le renforcement du dialogue avec des organisations de femmes et de nombreuses autres problématiques importantes au sein de l'hémisphère pour améliorer davantage la politique publique pour l'égalité des femmes.



OÙ COMMENCER ?

La **sous-représentation politique** des femmes persiste, malgré les progrès réalisés au cours des 20 dernières années et qui ont été soutenus entre autres par la consolidation de mouvements de femmes, la signature de traités et accords internationaux dans la matière et l'application de mesures d'action positive. Cette sous-représentation affecte le caractère pluraliste et inclusif auquel aspire la démocratie et menace la représentation substantive des femmes et de leurs intérêts. D'après l'Union interparlementaire (UIP), les femmes occupent seulement 28 %¹ des sièges législatifs en Amérique et aux Caraïbes. Au sein de l'hémisphère, la situation varie largement; par exemple, les femmes occupent plus de 45 % des sièges dans des

pays comme la Bolivie et le Nicaragua, mais uniquement 2,5 % en Haïti.

En plus des facteurs sociaux, économiques et culturels qui façonnent cette réalité, il existe des **obstacles structurels** dans le processus électoral qui entravent la participation totale et égale des candidates et réduisent leurs chances d'être élues.

Il est important de souligner que les candidates et les aspirantes ne rencontrent pas ces obstacles de manière homogène. En fait, les obstacles à l'exercice des droits politiques sont « **intersectionnels** » puisque les femmes peuvent être confrontées et affectées par différents systèmes d'oppression et de discrimination qui se chevauchent.



¹ Données datant de mars 2017



L'INTERSECTIONNALITÉ

est un outil d'analyse qui reconnaît que les inégalités traversent différentes catégories identitaires et que les identités sociales ont des dimensions multiples. Le genre n'est pas le seul aspect de l'identité d'une femme pouvant affecter sa participation politique; son âge, ses origines, un handicap, sa classe sociale et son orientation sexuelle, entre autres, doivent être pris en compte.



LA CHARTE DÉMOCRATIQUE INTERAMÉRICAINE établit dans l'article 3 l'engagement

des États membres de l'OEA à tenir des élections inclusives, transparentes et compétitives. Il s'agit d'une source importante de normes partagées concernant la manière d'observer et d'évaluer le processus électoral dans les Amériques et les Caraïbes.



Analyser les obstacles structurels existant **dans le processus électoral**

avec une perspective de genre est de la plus haute importance, puisque ces obstacles influencent la participation politique des femmes et leurs conséquences sur l'accès des femmes aux espaces de prise de décision.

Reconnaître ces préjugés et inégalités et proposer des actions concrètes pour les éliminer permettront un progrès pour les **conditions égales** des femmes dans les processus électoraux, la promotion de leurs candidatures et, par extension, l'élargissement de la représentation démocratique.

ParlAmericas présente ce bref aperçu des obstacles liés aux systèmes électoraux et leurs mécanismes respectifs, au financement des campagnes et au rôle des partis politiques, dans le but de résumer les principaux, mais non uniques, facteurs qui

découragent et limitent la participation politique des femmes.

De plus, ce document présente des propositions pour réduire ces obstacles afin de créer des conditions justes pour l'exercice des droits politiques des femmes. Cela comprend un aperçu des missions d'observation électorale car leurs recommandations constituent d'importants outils pour orienter les solutions législatives vers les problèmes décrits.

Les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer dans la diminution des barrières structurelles et des préjugés de genre qui affectent la participation politique des femmes, étant donné qu'ils sont indispensables à l'avancement des réformes électorales nécessaires. À travers ce document, nous espérons apporter une vision du travail parlementaire effectué dans les Amériques et les Caraïbes dans cette direction.



LE HARCÈLEMENT ET LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES EN POLITIQUE

consistent en l'intimidation, la coercition ou l'agression envers les femmes à cause de leurs activités politiques, exacerbant la discrimination de genre et dans l'intention de les décourager d'être ou de demeurer actives en politique.

Durant une campagne, le harcèlement et la violence envers les candidates peuvent prendre la forme de toute menace, délibérée ou spontanée, qui influence le cours du processus électoral. Ces manifestations comprennent les actes explicites de violence et de harcèlement au cours de réunions publiques et l'utilisation d'expressions et d'un langage sexistes dans les médias et sur les réseaux sociaux.





Pour plus d'informations sur le harcèlement et la violence envers les femmes en politique :

Déclaration sur le harcèlement et la violence politiques envers les femmes. CIM, 2015 (en anglais)

Harcèlement politique basé sur le genre : sensibiliser les parlements. ParlAmericas, 2016 (en anglais)

#NotTheCost : faire cesser la violence envers les femmes en politique. NDI, 2016 (en anglais)

Situant le harcèlement politique basé sur le genre : les parlementaires lèvent leurs voix! ParlAmericas (site internet)

Violence politique et de genre en Amérique latine : concepts, débats et solutions. Mona Lena Krook et Juliana Restrepo Sanín, 2016 (en anglais)

COMMENT PROMOUVOIR LES CANDIDATURES DES FEMMES ?

Les systèmes électoraux

La variété de systèmes électoraux et les nuances de leur application dues aux particularités de chaque pays créent un cadre juridique et normatif qui conditionne la participation des femmes dans la sphère politique. Les systèmes électoraux, dans la mesure où ils ne sont pas neutres sur le plan du genre, établissent des obstacles qui découragent les candidates potentielles et réduisent leurs chances d'être élues.



LES SYSTÈMES ÉLECTORAUX

s'agissent d'un ensemble d'éléments (lois, règles et procédures) à travers lesquels la volonté politique des citoyens est traduite en sièges.



SYSTÈMES ÉLECTORAUX

Systèmes majoritaires (majorité simple)

Principales caractéristiques	• Scrutin uninominal • Celui qui reçoit le plus de votes gagne, même sans avoir obtenu la majorité absolue • Principalement utilisés dans les Caraïbes anglophones et au Canada avec le scrutin uninominal majoritaire à un tour	
Avantages	• Permettent aux électeur(rice)s de choisir parmi des candidats et non seulement des partis, car ils peuvent évaluer les performances des candidat(e)s individuel(le)s sans devoir accepter une liste présentée par un parti • Favorisent les partis à la base plus large. Dans les sociétés multiculturelles ou diverses d'un point de vue régional, les partis ayant une plus grande force électorale peuvent présenter un spectre de candidat(e)s plus large afin de représenter différents segments de la population • Structure simple et claire pour les électeur(rice)s et pour les personnes responsables de compter les votes	
Désavantages	• Peuvent exclure des groupes minoritaires car les partis présentent souvent la/le candidat(e) (généralement un homme) qui semble être le plus accepté(e) dans une circonscription spécifique afin d'éviter de s'éloigner d'une grande partie des électeur(rice)s • Peuvent priver les partis minoritaires d'une représentation cohérente avec le nombre de votes obtenus, car le pourcentage de votes total ne se reflète pas nécessairement dans la répartition des sièges • Un nombre important de votes peuvent ne pas influencer l'élection d'un(e) candidat(e), créant une sensation de « votes perdus » chez les électeur(rice)s	

SYSTÈMES ÉLECTORAUX

Systèmes de représentation proportionnelle

Principales caractéristiques

- Scrutin plurinominal
- Convertissent le pourcentage de votes obtenus en pourcentage de sièges
- Certaines modalités permettent de voter pour les partis ou pour les candidat(e)s individuel(le)s, ou les deux
- Principalement utilisé en Amérique latine, avec différentes modalités et caractéristiques

Avantages

- Favorisent l'établissement de législatures davantage représentatives
- Tendent à faciliter la représentation des partis minoritaires, selon le seuil électoral établi, car n'importe quel parti politique peut obtenir des sièges, même avec un pourcentage de votes faible
- Un vote unique peut être essentiel pour obtenir des sièges, donnant la sensation aux électeur(rice)s que « chaque vote compte »



Désavantages

- Dans certaines circonstances, ils favorisent des partis radicaux et populistes, qui pourraient être essentiels pour former une coalition gouvernementale
- Les partis recevant le moins de soutien électoral peuvent exercer un pouvoir disproportionné en s'opposant à des propositions et à des initiatives législatives
- Certaines modalités peuvent être difficiles à comprendre pour les électeur(rice)s et peuvent imposer d'importants défis logistiques et techniques pour les autorités électorales

SYSTÈMES ÉLECTORAUX

Systèmes mixtes

- Ils combinent les principales caractéristiques des systèmes majoritaires et de représentation proportionnelle
- Les électeur(rice)s votent pour des représentant(e)s sous les deux systèmes

	Systèmes mixtes proportionnels	Systèmes parallèles
Principales caractéristiques	• Une partie des sièges, typiquement 50 %, est obtenue à la majorité relative, généralement dans les circonscriptions uninominales • Les sièges restants sont élus à travers des listes de partis et attribués par une formule proportionnelle • Ils existent, avec quelques nuances, dans des pays comme le Venezuela et la Bolivie	• Utilisent les listes de représentation proportionnelle et la majorité relative au scrutin uninominal (le gagnant emporte tout) • Chaque électeur(rice) reçoit soit un bulletin unique, par lequel il/elle vote pour un(e) candidat(e) et son parti, soit deux bulletins, l'un pour voter pour les sièges au scrutin majoritaire et l'autre pour les sièges à la représentation proportionnelle
Avantages	• Conservent les avantages de représentation caractéristiques des systèmes de représentation proportionnelle	• Lorsqu'il y a suffisamment de sièges à représentation proportionnelle, les petits partis ayant moins de force électorale peuvent être compensés dans la répartition des sièges
Désavantages	• Peuvent créer deux types de législateur(rice)s : un responsable et engagé envers une circonscription spécifique; un(e) autre sans lien géographique particulier et engagé(e) envers les dirigeant(e)s du parti	• Peuvent priver de sièges les partis ayant obtenu un grand nombre de votes • Peuvent être complexes et susciter la confusion chez les électeur(rice)s 

Les mécanismes électoraux

Dans la conception de systèmes électoraux, il est nécessaire de tenir compte de différents mécanismes, considérés comme les **variables et procédures** qui les rendent opérationnels et qui déterminent leur nature et fonctionnement. En examinant ces variables, les autorités électorales doivent **intégrer une perspective de genre** traitant les obstacles empêchant la participation des candidates femmes.



LES MÉCANISMES

ÉLECTORAUX sont une série de variables et de procédures

faisant partie de la conception des systèmes électoraux et qui définissent leur fonctionnement et leur portée.



LES VARIABLES PRINCIPALES déterminant les mécanismes électoraux sont :

Seuil électoral

Le niveau minimal de vote requis pour qu'un parti ou candidat obtienne une représentation. Il peut être :

- **LÉGAL** : une loi établit un pourcentage minimal de représentation pour pouvoir obtenir des sièges dans le processus d'attribution
- **EFFECTIF** : nombre de votes minimal requis pour gagner une élection

Circonscription électorale

L'unité territoriale servant de base dans la répartition des sièges pour la représentation. Son ampleur définit le nombre de sièges élus dans chaque unité territoriale.

Listes

La façon dont les partis politiques présentent les candidat(e)s. Il en existe trois types :

- **FERMÉES ET BLOQUÉES** : l'ordre des candidat(e)s sur la liste est déterminé par le parti
- **FERMÉES ET DÉBLOQUÉES** : les électeur(ice)s peuvent réorganiser la liste présentée par le parti en fonction de leurs préférences
- **OUVERTES** : les électeur(ice)s peuvent créer leur propre liste en choisissant les candidat(e)s de différents partis



Tenant compte des différents systèmes et mécanismes électoraux, il y a un certain consensus concernant **ceux qui tendent à favoriser la participation et l'élection des femmes**. Il convient de remarquer qu'il n'existe aucune formule universelle; les contextes politiques, sociaux, économiques et culturels façonnent des particularités qui influencent ces considérations.

SYSTÈMES ÉLECTORAUX : Le système de **représentation proportionnelle**, accompagné des mécanismes décrits ci-dessous, tendent à favoriser l'élection de femmes et à promouvoir l'inclusion des minorités. D'ailleurs, ce système est apparu en réponse au besoin de groupes traditionnellement marginalisés d'obtenir une représentation politique, ce qui peut être difficile dans certaines modalités des systèmes majoritaires².

SEUILS ÉLECTORAUX : Les **seuils plus élevés**, tout en entraînant des résultats moins proportionnels, peuvent en

pratique bénéficier aux candidates femmes dans les grands partis qui, dû au nombre de représentant(e)s qu'ils peuvent sélectionner, peuvent plus facilement présenter une liste équilibrée en termes de genre.

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE : **Plus la circonscription est grande** (plus le nombre de représentant(e)s pouvant être élu(e)s est grand), plus un parti peut obtenir des sièges, créant ainsi davantage d'opportunités d'inclure des femmes dans les listes de partis, même si elles y sont moins bien placées.

LISTES : Les listes **fermées et bloquées** favorisent l'inclusion des femmes, mais elles doivent être accompagnées d'un système de quotas prévoyant des sanctions en cas de non-conformité, ainsi que des mandats concernant leur positionnement sur les listes (**système fermeture éclair**), garantissant aux femmes des positions leur permettant d'être élues.

² Système électoral et genre. Asunción Ventura Franch, 1999 (en espagnol)



LA SUPLÉANCE PARLEMENTAIRE

est une modalité électorale existant dans certaines législatures des Amériques et des Caraïbes. Elles comportent des membres et des membres suppléant(e)s (*titulares* et *suplentes*, respectivement, en espagnol). La/le membre (aussi appelé(e) *propietaria/o* ou « propriétaire ») occupe le siège et la/le suppléant(e) la/le remplace dans le cas où elle/il devrait y renoncer ou s'absenter. Cela a entraîné des situations dans lesquelles des femmes élues comme membres ont été remplacées par leur suppléant(e), généralement un homme, évitant ainsi les quotas de genre établis.





Pour plus d'informations sur les systèmes électoraux et les perspectives de genre :

Conception de qualité. Meilleure option, option intermédiaire et combinaisons défavorables de systèmes électoraux et de quotas de genre. International IDEA, 2007 (en anglais)

La représentation politique contestée : cadre conceptuel pour une analyse des systèmes électoraux basée sur le genre. UN-INSTRAW, 2010 (en espagnol)

Le réseau du savoir électoral. Projet ACE (site internet)

Les partis politiques

Les processus de recrutement, de sélection et de nomination au sein des partis politiques sont essentiels pour assurer une compétition électorale équilibrée en termes de genre. La manière dont les partis établissent leurs **procédures de nomination** et respectent les exigences légales établies détermine largement l'écart entre les sexes dans les candidatures.

Les partis déterminent les options qu'ils présenteront aux citoyen(ne)s pour les élections et jouent donc un rôle important dans la définition du schéma de participation et de représentation des femmes.

Les partis peuvent développer des **initiatives volontaires** pour prendre en compte les considérations de genre au sein de leur structure et promouvoir et favoriser le leadership féminin dans les organes internes de prise de décision et en tant que candidates.

Beaucoup de ces initiatives sont menées par les femmes membres elles-mêmes, qui établissent des espaces informels comme des « **ailles** » ou des « **divisions** », ou officiels comme des **secrétariats pour le genre**, à travers lesquels elles appellent à l'adoption de mécanismes pour remédier à l'inégalité entre les sexes et pour augmenter la participation féminine dans les structures, les politiques, les pratiques et/ou les valeurs de leur parti politique.





LES MEMBRES DES PARTIS

POLITIQUES en Amérique latine³

sont en moyenne 51 % de femmes.

Toutefois, elles n'occupent que 28 % des sièges parlementaires⁴.

Cette différence peut s'expliquer par la **surreprésentation féminine à la base** des partis et, en contraste, leur **sous-représentation aux niveaux de gouvernance**.



³ Genre et partis politiques : loin de la parité. IDB – International IDEA, 2010 (en espagnol). Rassemble des données provenant de l'Argentine, le Chili, le Guatemala, le Mexique, le Paraguay, le Pérou et la République dominicaine.

⁴ UIP. Données datant de mars 2017



LES QUOTAS

sont une forme d'action

positive conçue pour

atteindre une égalité effective

parmi différents groupes sociaux,

ici les femmes, pour accéder aux

espaces de prise de décision ou

être élus.

Ils peuvent être :

- **OBLIGATOIRES DE NATURE :**

- **CONSTITUTIONNELLE :**

- entérinés dans les lois fondamentales

- **LÉGISLATIVE :** établis par des lois électorales

- **VOLONTAIRE :** adoptés par des partis politiques de leur propre gré

Quelle que soit leur forme, les

quotas **ne visent pas à donner**

l'avantage aux femmes, mais

plutôt à corriger des déséquilibres et des inégalités structurelles.

La plupart des lois de cette

nature ont établi des quotas de

30 % dans la configuration des

listes des partis, réservant ces



espaces pour que les candidates

puissent atteindre une « masse

critique » (recommandée par le

Programme d'action de Beijing)

pour stimuler la représentation

effective des femmes dans les

parlements. Les résultats de cette

application progressive de quotas

sont positifs mais insuffisants,

surtout si l'on tient compte de

l'absence de sanctions en cas de

non-conformité. Ils ont également

suscité la discussion concernant

la **parité** en tant qu'évolution

nécessaire des quotas et condition

indispensable à l'égalité des sexes.

La parité assure une présence

équilibrée dans les espaces de

prise de décision, établissant que

ni les hommes ni les femmes

ne peuvent constituer une part

inférieure à 40 % ou supérieure à

60 % des postes disponibles.



LA PARITÉ a été théorisée par la CIM avec une **proposition globale** fondée sur deux

dimensions :

- **ACCÈS** : dans toutes les institutions étatiques (exécutive, législative et judiciaire) en allant des sphères internationales aux locales et dans tous les aspects de la vie publique en général
- **CONDITION** : hommes et femmes participant à la vie publique et privée dans des conditions égales, sans discrimination et violence basée sur le genre



Pour plus d'informations sur les quotas et la parité :

[Autonomiser les femmes pour des partis politiques plus forts. Guide pour promouvoir la participation politique des femmes. NDI — PNUD, 2011 \(en espagnol\)](#)

[Genre et partis politiques : loin de la parité. IDB — International IDEA, 2010 \(en espagnol\)](#)

[Lois sur les quotas. Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique latine et des Caraïbes. CEPAL \(site internet, en anglais\)](#)

[Miser sur la parité : démocratiser le système politique en Amérique latine. Études de cas en Équateur, en Bolivie et au Costa Rica. International IDEA — CIM, 2013 \(en espagnol\)](#)



L'Amérique latine figure en chef de file en termes d'application des lois sur les quotas et de débats et de mise en œuvre de la parité. Exemples des avancées réalisées :

ÉQUATEUR : La Constitution prévoit expressément que la parité doit s'appliquer aux postes à élection, aux comités exécutifs des partis politiques et à différents postes du secteur public.

MEXIQUE : Les lois sur la parité comprennent des réglementations spécifiques interdisant aux partis politiques de ne nommer des femmes que dans les circonscriptions où elles tendent à obtenir un faible nombre de votes.

Le financement des campagnes

Le financement des campagnes électorales est l'un des obstacles qui tendent à dissuader⁵ les femmes de se présenter aux élections et qui entravent donc leur participation en tant que candidates.

Les femmes rencontrent des préjugés structurels basés sur le genre au moment de lever des fonds. Ces inégalités émanent en grande partie des **rôles traditionnellement attribués aux femmes**. En conséquence, elles ont des responsabilités disproportionnées pour le travail non rémunéré (personnes à charge) et il existe des écarts de salaires bien connus et une inégalité de l'accès au système financier.

Ces réalités affectent les chances des candidates d'accéder au financement de leur campagne. Il est donc moins probable qu'elles soient en contact avec des groupes



influents et qu'elles aient des **réseaux fournissant des fonds de campagne**. Il existe aussi des inégalités façonnées par des structures de parti patriarcales qui favorisent l'apport de fonds aux hommes, aux dépens des femmes candidates.

De plus, il y a des facteurs uniques liés à une **hausse soutenue des coûts de campagne** et à l'existence d'élections primaires ou de consultations internes, lesquelles peuvent représenter d'autres défis pour les femmes.

⁵ Egalité en politique : enquête auprès de femmes et d'hommes dans les parlements. UIP, 2008



Il existe trois **MÉTHODES DE FINANCEMENT** :

- **PUBLIQUE** : les fonds sont distribués aux partis directement, avec des ressources de financement des campagnes, ou indirectement, à travers des contributions en nature ou subventions
- **PRIVÉE** : les fonds sont donnés de manière privée, par des individus ou des personnes morales, par le biais de contributions en nature ou financières
- **MIXTE** : les deux méthodes sont autorisées en simultané

La méthode la plus communément utilisée dans les Amériques et les Caraïbes est la méthode mixte, avec des différences bien connues dans leur cadre réglementaire respectif.





Il est possible de faciliter l'accès des femmes aux fonds de campagne par des règles et règlements ou par des initiatives citoyennes indépendantes.

ALLOUER DES FONDS PUBLICS : Des lois stipulent que les partis doivent utiliser un pourcentage des fonds publics reçus pour former des femmes membres et/ou soutenir leurs campagnes. Le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, le Mexique et le Panama, comme d'autres pays de l'hémisphère, ont adopté ce type de réglementation.

ÉTABLIR DES PLAFONDS DE DÉPENSES : Plafonner les dépenses de campagne autorisées favorise les candidat(e)s manquant de ressources ou ayant des difficultés à lever des fonds. Ces mesures visent à rompre le modèle selon lequel c'est celui ou celle qui récolte le plus d'argent qui a le plus de chances de gagner. L'efficacité de ces réglementations dépend de l'efficacité, l'autonomie et l'indépendance des mécanismes de surveillance et d'audit prévus à cet effet.

UTILISER DES RÉSEAUX DE FINANCEMENT PRIVÉS : Des réseaux privés peuvent être créés pour un financement décentralisé. *Emily's List*, aux États-Unis, est probablement le meilleur exemple de cette méthode. Il s'agit d'un réseau servant à financer les campagnes électorales de femmes affiliées au Parti démocrate se positionnant comme des défenseurs des droits reproductifs des femmes (pro-choix, par exemple). Ce réseau offre également des cours et formations pour les dirigeantes et aspirantes.



L'ACCÈS INÉGAL AUX MÉDIAS est l'une des difficultés que rencontrent les candidates. Afin de rendre

leurs conditions plus justes et d'augmenter la participation féminine, le Tribunal supérieur électoral du Brésil a établi que 10 % de l'espace dédié à la publicité du parti doit être consacré exclusivement aux femmes candidates.



Pour plus d'informations sur le financement avec une approche de genre :

[Le financement électoral pour améliorer la participation politique des femmes.](#) PNUD, 2007

[Le financement est-il un obstacle à la participation politique des femmes ?](#) CIM — International IDEA, 2003 (en espagnol)

[Le genre et le financement politique en Amérique latine et aux Caraïbes.](#) Delia M. Ferreira Rubio, 2009 (en espagnol)

LES MISSIONS D'OBSERVATION ÉLECTORALE

Les missions d'observation électorale (MOE) surveillent la **transparence** des processus électoraux. Elles évaluent les différentes phases d'un processus électoral à travers des protocoles et des outils normalisés. Les MOE **émettent des rapports et des recommandations** aux autorités responsables dans le but d'éviter et de corriger les erreurs ou déséquilibres.

Afin de délivrer des analyses importantes et approfondies, les MOE peuvent être menées au cours du processus électoral, même durant la période pré-électorale, le jour de l'élection et durant la période post-électorale. Il existe également des missions à court terme qui couvrent uniquement le jour de l'élection et le vote.

Dans le contexte des processus de démocratisation qui a commencé dans les années 1980 dans les Amériques et

aux Caraïbes, les MEO indépendantes menées par la société civile et les organisations internationales **ont suscité la confiance** chez la société en général, les partis politiques et leurs candidat(e)s, envers la nature inclusive, propre et compétitive des élections. Les MOE déployées par DECO-OEA depuis 1962 sont reconnues dans l'hémisphère pour leurs procédures rigoureuses et leurs constantes innovations méthodologiques.



La généralisation de l'analyse selon le genre dans les MOE suit le développement de

méthodologies d'observation répondant à des instruments et traités internationaux sur l'égalité des sexes comme la Convention sur les droits politiques de la femme (1952), la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1967), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) et la Charte démocratique interaméricaine (2001).

L'observation électorale comportant une perspective de genre évalue les **conditions des électrices et candidates pour accéder et participer** au processus électoral et vise à « permettre une concurrence équitable » en recommandant aux gouvernements et autorités électorales de remédier aux inégalités du plein exercice des droits politiques des femmes. En ce sens, le rôle de la branche législative peut être fondamental en assurant que le suivi nécessaire est effectué pour la bonne mise en œuvre des recommandations par les autorités électorales, les partis politiques et autres agences concernées.



L'INTÉGRATION DE L'ANALYSE SELON

LE GENRE est « une

stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes dans le domaine politique, économique et social »⁶.

⁶ ECOSOC, 1997



Pour plus d'informations concernant les missions d'observation électorale :

[Base de données sur les missions et recommandations d'observation électorale. DECO-OEA \(site internet, en anglais\)](#)

[Guide pour l'intégration du genre dans les missions d'observation électorale de l'OEA. DECO-OEA, 2013 \(en anglais\)](#)

CONCLUSION

Les processus électoraux ne sont pas neutres en termes de genre. Au contraire, des **préjugés et inégalités basés sur le genre convergent** dans la conception et l'application des systèmes électoraux et des cadres réglementaires, qui sont les produits de structures de pouvoir patriarcales empêchant les femmes et les groupes traditionnellement marginalisés d'exercer pleinement leurs droits politiques.

Pour les femmes candidates, ces préjugés peuvent se manifester comme des obstacles les dissuadant de participer aux processus électoraux. Ils **compliquent et réduisent leurs chances** d'être élues, affectant ainsi le caractère pluraliste, inclusif et représentatif auquel toute démocratie devrait aspirer.

Plusieurs des principaux obstacles se concentrent autour des systèmes électoraux et leurs mécanismes, de la régulation du financement des campagnes électorales et du rôle des partis politiques dans la promotion des candidatures des femmes. Il est possible de surmonter ces obstacles grâce à des mesures et actions concrètes



visant à **établir des conditions justes** pour la participation des femmes aux élections.

Par conséquent, le rôle des législateur(ric)e(s) est essentiel car ils et elles avancent les réformes électorales nécessaires pour réduire les inégalités structurelles et promeuvent des mécanismes renforçant le leadership des femmes et les approches de généralisation de l'analyse selon le genre au sein de leurs partis.

De même, l'échange de meilleures pratiques dans les espaces de dialogue parlementaire coopératif facilite l'action législative et les efforts collectifs de coordination. Les recommandations émises par les missions d'observation électorale sont également des références utiles pour guider l'action législative vers la mise en place de la surveillance.



Secrétariat international de ParlAmericas

710 - 150 Wellington St, Ottawa, Ontario, K1P 5A4, Canada

Téléphone : + 1 (613) 594-5222 | Télécopieur : + 1 (613) 594-4766

www.parlamericas.org | info@parlamericas.org

